Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et

Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 43 (1986)

Heft: 2

Rubrik: Informations sportives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

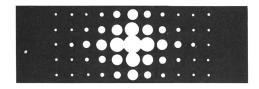
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

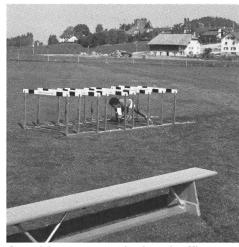


INFORMATIONS SPORTIVES

La structure du sport fribourgeois

Bernard Brunisholz

1985 a été une année importante pour le sport fribourgeois. Elle a marqué, en effet, l'aboutissement des travaux de mise en place d'une nouvelle structure, dont l'acte final a été la fondation de l'Association fribourgeoise des sports (AFS). Bernard Brunisholz, chef de service à la Direction de l'instruction publique, en présente les rouages aux lecteurs de MACOLIN. Ces derniers découvriront aussi avec plaisir et émotion ce qui fut un des derniers - sinon le dernier - travaux journalistiques du regretté Marcel Réalini: une interview de Félicien Morel, conseiller d'Etat. (Y.J.)



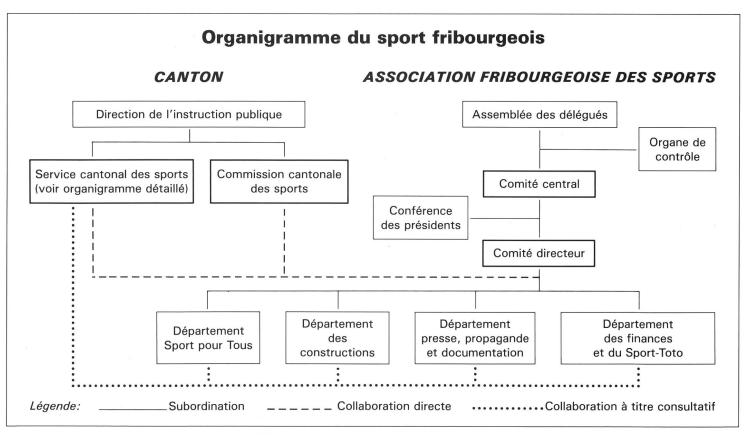
Sport à la campagne: simple mais efficace.

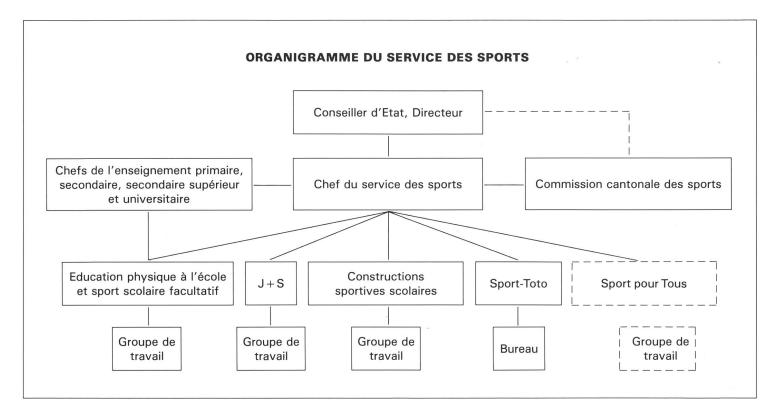
L'Association fribourgeoise des sports (AFS) est le fruit d'une heureuse collaboration entre l'Etat et les diverses fédérations et sociétés sportives; elle était souhaitée par tous les sportifs. Pour qu'elle devienne réalité, il a fallu, dans un premier temps, organiser le sport au niveau de l'Etat. Ce dernier, en créant un Service cantonal des sports, en juillet 1983, posait le premier jalon de l'organisation actuelle.

Toutes les activités sportives dont l'Etat s'occupait alors furent placées, dès ce moment, sous l'égide de ce service. On y trouve 5 sections qui sont:

- l'éducation physique à l'école
- la section Jeunesse + Sport
- le Sport-Toto
- les constructions sportives scolaires
- le Sport pour Tous.

Cette organisation est chapeautée par une Commission cantonale des sports, prési-





dée par le chef de la Direction de l'instruction publique. Elle est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour toutes les questions ayant trait au sport.

Forte de 11 membres, la commission comprend 5 représentants de l'AFS, ce qui démontre la volonté des pouvoirs publics d'instaurer un dialogue permanent avec les sportifs actifs.

En proposant une organisation simple, l'Etat a avant tout voulu mettre l'accent sur l'aide qu'il souhaite apporter au sport et aux sportifs en général.



Le sport et les jeunes vus par Félicien Morel

Marcel Réalini

Le sport, et plus particulièrement le cyclisme, n'a jamais eu de secret pour Félicien Morel, conseiller d'Etat et directeur des finances du canton de Fribourg. Cette discipline est liée à ses jeunes années, alors que son nom s'inscrivait au «fronton» des épreuves cantonales fribourgeoises réservées aux «minimes» et aux débutants avant la création du mouvement J+S.

Il portait alors les couleurs du «Vélo-Club Fribourg» et de la «Renaissance Cycliste», aujourd'hui disparue. Contraint à s'expatrier pour des raisons d'études, il s'est remis en selle à ses «petites heures» de loisir. Félicien Morel dispose de toutes les compétences pour répondre brièvement aux deux questions que je lui ai posées.

A votre avis, quelle importance sociale revêt le sport pour la jeunesse dans la société actuelle?

Longtemps, l'encouragement officiel à la pratique du sport était inspiré par le souci de préparer les jeunes gens au service militaire. Aujourd'hui, il est plus juste de parler d'une volonté de favoriser la santé physique et morale de la jeunesse.

D'après les chiffres en ma possession, en Suisse, le 50 pour cent de la jeunesse masculine de 16 à 25 ans pratique «régulièrement» un sport, c'est-à-dire au moins deux fois par semaine. La proportion est plus faible chez les jeunes filles du même âge, puisqu'elle est de 25 à 30 pour cent.

Dans un de ses écrits, Yves Jeannotat relève que le 45 pour cent des écoliers de 8 à 14 ans sont atteints de déficiences statiques et, en particulier, de déformations de la colonne vertébrale.

Il faut être prudent lorsque l'on parle des effets du sport sur la jeunesse. Je dirai que le sport a des effets sociaux bienfaisants sur la minorité des jeunes qui le pratiquent régulièrement et sérieusement: santé, aguerrissement, confiance en soi. J'ajouterai qu'il peut aussi être un moyen de promotion sociale. Mais il ne faut pas nier certains effets négatifs: il peut en particulier favoriser l'individualisme à outrance et détourner l'attention de certains problèmes fondamentaux.

Dans quel domaine J+S apporte-t-il une aide suffisante pour le développement du sport pour la jeunesse?

Sur les 21,7 millions de francs dépensés par la Confédération pour «Jeunesse + Sport» en 1982, pour prendre une année dont les chiffres sont bien connus, 21,2 millions ont permis d'aider les cantons, les fédérations et les organisations sportives à couvrir les frais que J+S entraîne pour eux. N'est-ce pas suffisamment éloquent? ■